

#### ATTESTATION DE STAGE

à remettre à la ou au stagiaire à l'issue du stage

### **ORGANISME D'ACCUEIL**

Nom ou dénomination sociale : Golfy

Adresse : Golfy Réseau SAS Domaine de Massane, 34670 Baillargues

Siret: 33998655600027 Tél.: 07 85 75 25 84

certifie que

# LA OU LE STAGIAIRE

Nom: ZAABAT

Prénom: Yousra

Né(e) le :

/ 2000

Sexe: F M M

Adresse: Masqué

Tél.: 07 67 53 46 55

Mél: zaabatyousra@outlook.fr

ÉTUDIANT(E) EN BTS Services informatiques aux organisations

Option

SISR

**⊠** SLAM

AU SEIN DE : EPSI 349 rue de la Cavalade 34000 MONTPELLIER

### a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

#### **DURÉE DU STAGE**

Dates de début et de fin du stage : Du 21 / 05 / 2024 au

05 / 07 / 2024

Représentant une durée totale de 7 semaines.

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.

## MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE

La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de ..... euros.

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres. sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art. D.124-9)

VINCOTROLLE

Fait à Billyes le 22 107 1224

Nom, fonction et signature de la personne représentant de l'organisme d'accueil

SAS GOLFY CLUB RESEAU

SAS au capital de 229558 Euros Domaine de Massane 34670 BAILLARGUES Tél. 04 67 91 25 35 SIRET 415 008 150 00013